

## **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 1<sup>er</sup> MARS 2021**

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue par vidéoconférence à 20 h 00, le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet. Cette séance se tient par vidéoconférence étant donné la situation actuelle de la pandémie Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la santé publique.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

*Madame Martine Hudon, madame Josée Michaud, madame Carole Lévesque et madame Annie Sénéchal.*

*Monsieur Hubert Gagné-Guimond et madame Pascale G. Malenfant sont absents.*

*Madame Isabelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.*

39-03-2021

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

40-03-2021

### **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU MOIS DE FÉVRIER 2021**

Après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021, les élus confirment que ce dernier est conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le procès-verbal de février 2021 soit accepté tel que rédigé.

41-03-2021

### **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU MOIS DE FÉVRIER 2021**

Après lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 février 2021 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2021, les élus confirment que ces derniers sont conformes;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** les procès-verbaux de février 2021 soient acceptés tel que rédigés.

42-03-2021

### **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseiller Hubert Gagné-Guimond soit nommé maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2021, et qu'il soit désigné substitut du maire à la MRC de Kamouraska.

43-03-2021

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 368 – RÉGISSANT LE NUMÉROTAGE DES IMMEUBLES**

À reporter

44-03-2021

### **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 368 – RÉGISSANT LE NUMÉROTAGE DES IMMEUBLES**

À reporter

45-03-2021

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 369 – DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 384 298 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS QUÉBEC ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL)**

**AVIS DE MOTION** est, par la présente, donné par la conseillère Annie Sénéchal, à l'effet qu'il sera soumis à une prochaine séance un règlement qui portera le n° 369, décrétant un emprunt de 384 298 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports Québec accordée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet- redressement des infrastructures routières locales (RIRL).

46-03-2021

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 369 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 384 298 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS QUÉBEC ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL)**

**ATTENDU QUE** ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec;

**ATTENDU** la confirmation de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 22 février 2021, afin de permettre la réfection du pavage sur les routes Jeffrey et Martineau;

**ATTENDU QUE** la subvention est versée sur une période de 10 ans;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'emprunter la somme de 384 298 \$;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance par la conseillère Annie Sénéchal;

Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

**ARTICLE 2**

Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale volet – redressement des infrastructures routières locales, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 384 298 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 10 ans (terme correspondant à celui du versement de la subvention).

**ARTICLE 3.**

La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Transports du Québec, conformément à la convention intervenue entre le ministre des Transports du Québec et la municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le 22 février 2021, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 4.**

Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5.**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

*En raison de son emploi qu'elle occupe au MTQ, madame Martine Hudon ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.*

47-03-2021

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – 2020**

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

---

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 125 604 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée de la page S51-4 des états financiers identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE** informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

*En raison de son emploi qu'elle occupe au MTQ, madame Martine Hudon ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.*

48-03-2021

**ENTENTE DE SERVITUDE DE DRAINAGE SUR LES LOTS 5 215 260, 5 215 261, 5 215 264, 6 340 190 ET 6 340 191**

**CONSIDÉRANT QUE** pour permettre un bon écoulement des eaux pluviales du secteur de la rue Roy il devient nécessaire d'installer un tuyau pluvial et de fermer le fossé existant;

**CONSIDÉRANT QUE** pour réaliser le tout nous devons demander deux servitudes de passages, soit une servitude temporaire pour la période des travaux de 4 mètres de largeur et une servitude permanente d'égout pluvial de 3 mètres de largeur nous permettant d'entretenir et de nettoyer ce tuyau;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu toutes les autorisations des propriétaires concernés;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière mandate l'arpenteur Guy Marion à faire le plan d'arpentage pour ces servitudes;

**QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière mandate le notaire Louis Garon à faire les ententes de servitudes temporaires et permanentes avec les propriétaires concernés;

**QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière mandate le maire et la directrice générale à signer le plan d'arpentage et les ententes de servitude temporaires et permanente avec les propriétaires des lots 5 215 260, 5 215 261, 5 214 264, 6 340 190 et 6 340 191;

**QUE** la directrice générale, madame Isabelle Michaud, ainsi que le maire, monsieur Rosaire Ouellet soient autorisés à payer toutes les factures correspondantes à la présente résolution.

49-03-2021

**APPEL D'OFFRES POUR L'ENTRETIEN ET LE VERNISSAGE DE LA TOUR D'OBSERVATION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le Conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière procède à un appel d'offres par invitation auprès des fournisseurs suivants pour l'entretien et le vernissage de la tour d'observation;

- Construction rénovation Serge Albert Dubé, St-Gabriel-Lalemant
- Jean-Peinture inc., Saint-Jean-Port-Joli
- Peinture Loa, Saint-Jean-Port-Joli

50-03-2021

**AUTORISATION DE NETTOYAGE / BOIS RENVERSÉ / LOT DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de ramasser le bois sec debout, le bois en train de sécher, le bois mort et renversé sur le lot de la municipalité en arrière de l'édifice municipal et sur le haut de la montagne;

**CONSIDÉRANT QUE** le haut de la montagne est enclavé et que les deux sorties existantes sont situées chez M. Marcel Beaulieu et M. Robert Ouellet;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Beaulieu n'est pas intéressé à faire le nettoyage sur le haut de la montagne ni d'autoriser un droit de passage à des étrangers;

**CONSIDÉRANT QUE** les employés de la municipalité n'ont pas le temps ni l'équipement nécessaire pour faire ce ménage au bas de la montagne;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Robert Ouellet a démontré son intérêt à effectuer ce ménage;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'AUTORISER,** M. Robert Ouellet à effectuer ce ménage au bas et sur la montagne pour une période allant de mars à la fin octobre 2021 et ce, sans frais, compte tenu de l'accès limité à ce lot enclavé ainsi qu'à sa configuration difficile. Il est entendu que M. Robert Ouellet conserve le bois pour son usage.

*En raison de son lien de parenté, monsieur Rosaire Ouellet ne s'est pas prononcé sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter ou de prendre part à la décision.*

51-03-2021

**RECENSEMENT 2021**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca). Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

52-03-2021

**AFFECTATION DANS UN SURPLUS RÉSERVÉ BUDGET 2021**

**CONSIDÉRANT** le budget 2021 adopté le 17 décembre 2020, on retrouve une affectation du surplus affecté de 52 539 \$ pour ajuster le budget de fonctionnement;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière affecte un montant de 76 540 \$ au poste surplus affecté - Budget 2021 provenant des postes suivants :

- Surplus affecté aux matières résiduelles : 6 227 \$
- Surplus affecté à l'aqueduc : 15 088 \$
- Surplus affecté au budget 2019 et non dépensé : 40 000 \$
- Surplus affecté égout : 5 907 \$
- Excédent de fonctionnement non affecté : 7 545 \$ provenant des surplus pour les fosses septiques et 1 773 \$ provenant les surplus pour les matières résiduelles.

**QUE** cette affectation soit faite dans les états financiers terminant le 31 décembre 2020.

53-03-2021

**LA FÊTE DES VOISINS 2021**

**CONSIDÉRANT QU'**Espace Muni, instigateur de l'évènement, est née de la fusion entre le Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS) et le Carrefour action municipale et famille (CAMF), forte d'un réseau regroupant plus de 400 municipalités et MRC du Québec;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Fête des voisins aura lieu le samedi 5 juin 2021 et qu'elle vise à rapprocher les gens qui habitent un même voisinage afin de leur permettre de développer la cordialité et la solidarité dans leur milieu de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'an dernier, l'événement a été annulé à cause de la pandémie, qu'une formule réinventée sera proposée pour cette 15<sup>e</sup> Fête des voisins que divers scénarios seront présentés pour célébrer son voisinage en toute sécurité. Par le biais d'un guide de mise en œuvre et de mobilisation *spéciale COVID-19*;

**CONSIDÉRANT QUE** le rôle des municipalités du Québec est d'en faire la promotion.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière s'inscrive à la « Fête des voisins 2021 » auprès d'Espace Muni;

**QUE** la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière agisse comme acteur de soutien en faisant la promotion de la Fête des voisins auprès de ses citoyens.

54-03-2021

**CÉGEP DE LA POCATIÈRE – GALA DE L'EXCELLENCE 2021**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE CONTRIBUER** financièrement au Gala de l'excellence 2021 du 26 avril afin de récompenser les élèves pour leur succès académique ou leur distinction et ainsi souligner notre collaboration comme partenaire du Cégep, pour un montant de 250 \$.

55-03-2021

**FONDATION DE L'HÔPITAL NOTRE-DAME-DE-FATIMA – DON**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le Conseil autorise un don de 75 \$ à la fondation de l'hôpital Notre-Dame-de-Fatima.

56-03-2021

**COMPTES À PAYER**

Voir la liste au montant **143 447.35 \$**. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil autorise le paiement de ces comptes.

**CORRESPONDANCES**

1. Report du paiement 2021, visibilité – Centre Bombardier.
2. Mise en berne Drapeau du Québec – Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la Covid-19.

**VARIA**

57-03-2021

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,**  
la levée de l'assemblée à 20 h 31.

---

Rosaire Ouellet, maire

---

Isabelle Michaud, Secrétaire-trésorière

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE COMPTES À PAYER AU 1<sup>er</sup> MARS 2021

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	2021- FÉVRIER	33 778.65 \$
RJF Roussel	Location de tracteur - Février	1 655.64 \$
Double Impact	Ménage Février	431.16 \$
La Capitale	Assurances Février	2 617.19 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	142.89 \$
Hydro-Québec	Égout	114.68 \$
Bell Canada	Administration	431.57 \$
Bell mobilité	Voirie et urbanisme	239.61 \$
Virgin Mobile	Cellulaire M. Maire	46.52 \$
Medial Services-Conseils-SST	Forfait semestriel	514.49 \$
Isabelle Michaud	Lait	6.49 \$
Visa Desjardins	Cartes Isabelle et Colin	379.85 \$
Marilyne Lévesque	Envois postaux	62.02 \$
Ministère du Revenu Québec	Déduction à la source	9 520.16 \$
Revenu Canada	Déduction à la source	2 603.94 \$
<b>TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES</b>		<b>52 544.86 \$</b>
DÉPENSES COURANTES		
WOLTERS KLUWER QUÉBEC	Feuilles mobiles - Lois	831.60 \$
LE PLACOTEUX	Appel d'offres Pick-up	131.12 \$
GROUPE BOUFFARD	Récupération	638.58 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	Mutations	35.00 \$
AUDREY MAINGUY PHOTOGRAPHIE	Photos calendrier 175e	224.20 \$
LES COMPTEURS LECOMTE	Pile Lithium - Aqueduc route 230	187.64 \$
DISTRIBUTIONS SECURMED	Articles de sécurité	134.11 \$
LES PETROLES B OUELLET	Diesel	643.15 \$
GROUPE CAILLOUETTE & ASSOCIÉS	Entretien lumières de rues	634.71 \$
AGRO ENVIRO LAB	Analyses d'eau	652.49 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE	Outil et pinces	57.13 \$
LOCATION J C HUDON INC	Entretien de machinerie, fer	105.92 \$
MUSÉE QUÉBÉCOIS DE L'AGRICULTURE	Photos calendrier 175e	478.30 \$
MULTI-MÉCANIQUE K.P. ENR.	Réparation GM	697.58 \$
BASE 132	Cartes postales et imp. Calendriers	7 871.19 \$
BUROPLUS	Copies photocopieur/lexmark	180.94 \$
CARQUEST LA POCATIÈRE	Ent. de machinerie, Sterling, etc.	890.34 \$
GROUPE CONSEIL I.D.C INC.	Sauvegarde, soutien technique	114.40 \$
PROPANE SELECT	Gaz	1 094.88 \$
MARTIN BASTILLE INC.	Armatures	679.44 \$
ELECTRONIQUE MERCIER	Réparer micro	343.29 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Enfouissement	4 553.27 \$
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER	Entretien du chemin de fer	918.50 \$
SOUDURE F.K. 2007 INC.	Fer pour Sterling	174.66 \$
MRC DE KAMOURASKA	Insp. Rég., quote-part et Km insp.	62 366.00 \$
POSTES CANADA	Communiqué de janvier	103.23 \$
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	Immatriculations	5 115.27 \$
ÉNERGIE SONIC INC.	Essence RAM et GM	946.09 \$
WURTH CANADA LIMITED	Outil	99.46 \$
<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER</b>		<b>90 902.49 \$</b>
<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER</b>		<b>143 447.35 \$</b>